

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DB 2022-73

Date de la convocation : 09/11/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 20

Le dix-sept novembre deux mille vingt-deux, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT et Françoise PAYEN et MM. Roland CANIVENQ, Pascal COLSON, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Michel MEIS, Léopold Désiré NANJL, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT, Vincent THIERION et Bruno VALET.

Excusés avec pouvoir de vote : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJL et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 Septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'Echelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans ;

Vu la délibération n° DC2022-18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022-19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE, à l'unanimité,

- D'ATTRIBUER les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président,



Benoit SINGLIT

Annexe à la délibération DB2022-73

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.
Mme Jacqueline SMITS	6 Grande Rue - Le Chesne 08390 BAIRON ET SES ENVIRONS	Autonomie	GIR 4	Installation d'un monte escalier et installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	14 814,05 €	13 815,50 €	13 815,50 €	1 382,00 €
M. Dominique NAUTREZ	18 Rue d'Orthez 08250 MARCQ	Autonomie	GIR 4	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	7 118,12 €	6 471,02 €	6 471,02 €	647,00 €
Mme Jacqueline DELABRUYERE	4 Rue des Bocquetiers 08400 VOULZIERS	Autonomie	GIR 5	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	7 373,93 €	6 703,60 €	6 703,60 €	671,00 €
					29 306,10 €	26 990,12 €	26 990,12 €	2 700,00 €

LHI : Lutte contre l'habitat indigne
GIR : Groupe Iso Ressources